



**SAGE Hers Mort – Girou**  
**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**Baziège, le vendredi 14 février 2014**

**Collège des collectivités**

**Présents**

Gilbert HEBRARD, Conseiller général de la Haute Garonne, Président de la CLE  
Bernard VIDAL, Maire de Sainte Camelle  
Louis CAZENEUVE, Maire de Villenouvelle  
Denise DELEUZE, commune de Saint-Orens de Gameville  
Daniel PEYRICAL, Adjoint au Maire de Baziège  
Philippe PETIT, SMEA31  
Robert MASSICOT, Communauté de Communes Cap-Lauragais  
Lucien SORMAIL, SICOVAL

**Excusés**

Henry GARINO, Conseiller régional de Languedoc-Roussillon  
Laurent VANDENDRISCHE, Conseiller général du Tarn  
Alain CARLES, Maire de Mas-Sainte-Puelle  
Jeanine GIBERT, Maire de Gargas  
Pierre ROS, adjoint au Maire de Cuq-Toulza  
Michel ROUGÉ, Adjoint au maire de Launaguet  
Antoine MAURICE, Grand Toulouse  
Didier AVERSENG, Communauté de Communes des Coteaux du Girou  
Alexandre INSA, Président du Syndicat du Bassin Hers-Girou

**Mandats**

Laurent VANDENDRISCHE donne mandat à Gilbert HEBRARD  
Janine GIBERT donne mandat à Philippe PETIT  
Antoine MAURICE donne mandat à Denise DELEUZE  
Michel ROUGÉ donne mandat à Daniel PEYRICAL  
Pierre ROS donne mandat à Louis CAZENEUVE

**Collège des usagers**

**Présents**

Annie BOUZINAC, Présidente d'Eau Secours 31  
Florent CRAIPEAU, Nature Midi-Pyrénées  
Pascal LORE, UNICEM

**Excusés**

Jacques MAURIAUD, CCI de Toulouse  
François DE CROUZET, Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Haute-Garonne

**Mandats**

Jacques MAURIAUD donne mandat à Pascal Lore

## **Collège de l'Etat**

### **Présents**

Elisabeth JEAN, DREAL Midi-Pyrénées, représentant le Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne

Jérémy COMET, DDT de la Haute-Garonne, représentant le Préfet de Haute-Garonne

Olivier MEILLAC, DDT du Tarn, représentant le Préfet du Tarn

Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Délégation de Toulouse

Didier PUJO, ONEMA

Francis LOUVETON, Voies Navigables de France

### **Excusés**

Muriel DUPASQUIER, DDTM de l'Aude

### **Mandats**

La DDTM de l'Aude donne mandat à la DREAL Midi-Pyrénées

## **Membres associés**

Sophie LEBROU, Directrice du Syndicat Mixte de rivière Thoré-Agout, représentant Louis CAZALS, Président de la CLE du SAGE Agout

## **Assistaient également à la réunion**

Robert GENDRE, Maire de Baziège

Georges FOURMOND, Délégué de la commune de Castanet-Tolosan au SICOVAL

Claude LAFON, Maire de Montesquieu-Lauragais

Annick VEZIER, Conseil Général de la Haute-Garonne (DADRE)

Olivier AURIOL, Conseil Général de la Haute-Garonne (DADRE)

Karine CORDIER, Conseil Général de la Haute-Garonne

Katia VERMIET, SICOVAL

Mélanie TAUBER, DDT de la Haute-Garonne

Olivier FULLY, Directeur de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire

Patrick MOUYNET, Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Haute-Garonne

Nadine GARDIN, Directrice du Syndicat du Bassin Hers-Girou

Philippe LAPERCHE, Syndicat du Bassin Hers-Girou

Sylvain MACÉ, Syndicat du Bassin Hers-Girou, animateur du SAGE Hers-Mort – Girou

Robert GENDRE accueille les participants. Il rappelle l'attachement des élus de la commune de Baziège à la gestion équilibrée de l'eau et des rivières, qui font partie du cadre de vie des habitants.

Gilbert HEBRARD remercie le maire pour son accueil. Il mentionne les personnes qui se sont excusées et énonce l'ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la CLE du 14 juin 2013
- Présentation de l'état des lieux du bassin versant pour validation
- Bilan des entretiens de l'animateur avec les membres de la CLE
- Présentation du rapport d'activité de l'année 2013
- Calendrier des prochaines étapes de l'élaboration du SAGE
- Questions diverses

## **Validation du procès-verbal de la CLE du 12 juin 2013**

Gilbert HEBRARD soumet au vote l'approbation du procès-verbal qui était joint à la convocation à la présente réunion adressée le 30 janvier 2014.

*Le procès-verbal de la réunion de la CLE du 12 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.*

## **Présentation du rapport d'état des lieux du SAGE pour validation**

Sylvain MACÉ rappelle les étapes qui ont conduit à la réalisation de ce document. Après la validation de l'état initial par la CLE le 12 juin 2013, celui-ci a été complété et corrigé pour intégrer les observations. La partie diagnostic et stratégie a été travaillée au cours de trois réunions le 4 novembre à St-Orens, le 7 novembre à Cuq-Toulza, le 20 décembre à Balma. Le scénario tendanciel a été présenté au Bureau de la CLE le 21 janvier. Le rapport en 2 volumes qui est présenté aujourd'hui constitue l'état des lieux du SAGE au sens de l'article R. 212-36 du code de l'environnement. Ce document reste amendable, il est demandé aujourd'hui à la CLE de le valider comme pertinent pour appuyer les prochains travaux de rédaction du PAGD et du Règlement du SAGE.

Jacques DE LA ROCQUE présente l'état des lieux.

Plusieurs observations sont émises sur cette présentation :

*Olivier FULLY : l'étude Garonne 2050 a montré que les cours d'eau à alimentation nivale auront des étiages plus soutenus. Qu'en est-il sur le bassin Hers-Mort – Girou ?*

*Jacques DE LA ROCQUE : la neige est un phénomène marginal sur le bassin. On prévoit une diminution des débits d'étiage de 10 à 20 %. On observe une baisse depuis 10 ans, plus marquée sur le Girou que sur l'Hers-Mort.*

*Jean-Luc SCHARFFE : si la tendance est à une baisse des précipitations annuelles, il est difficile de prévoir l'impact sur la répartition saisonnière.*

*Florent CRAIPEAU : les orientations proposées devraient être croisées avec les différents enjeux (ex. zones d'expansion de crues avec les débits d'étiage), afin que les orientations du SAGE prennent en compte les interactions entre les phénomènes.*

*Jacques DE LA ROCQUE : ces interactions sont mentionnées dans les textes du rapport. Il sera en effet utile de les présenter de manière plus explicite sous forme de tableaux pour faciliter les travaux ultérieurs.*

*Lucien SORMAIL : certaines orientations du SAGE auront un caractère opérationnel et il sera nécessaire d'identifier des maîtres d'ouvrages. En matière d'inondation par exemple, à côté de l'Etat qui a en charge l'élaboration des PPRI, on observe une dispersion des actions qui légitime la mise en place d'une organisation globale.*

*Gilbert HEBRARD : le SAGE doit proposer des orientations concrètes. Il faut identifier des maîtres d'ouvrages potentiels mais aussi les moyens d'interventions.*

*Nadine GARDIN : la récente loi sur la modernisation de l'action publique et l'affirmation des métropoles attribue de nouvelles compétences aux EPCI à fiscalité propre dans la gestion des cours d'eau. Le SAGE devra tenir compte de ces évolutions.*

*Olivier FULLY : De nombreux enjeux sont identifiés dans l'état des lieux. Il faut être vigilant sur le fait que le SAGE doit être un document opérationnel. En parallèle des propositions d'orientations, il est nécessaire de faire une analyse économique pour connaître les coûts et les possibilités de financement.*

*Francis LOUVETON : le programme d'études prévoit qu'en plus du scénario tendanciel deux scénarios contrastés seront proposés. Quand cela est-il prévu ? Par ailleurs, quand seront présentées les potentielles Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau ?*

*Sylvain MACÉ : Le scénario tendanciel montre que l'évolution des usages de l'eau ne devrait pas connaître de bouleversement au cours des 30 prochaines années (croissance démographique avec une hausse de la demande en eau potable, croissance urbaine de l'agglomération toulousaine, maintien des grandes cultures dans le Lauragais). Il n'existe pas sur le bassin de projet structurant qui pourrait modifier radicalement la gestion de l'eau (ex. : création d'une retenue de soutien d'étiage ; celle-ci existe déjà avec la Ganguise). En revanche, des alternatives existent sur certains sujets. Exemple en matière de qualité des eaux : amélioration des performances des stations d'épuration / augmentation du soutien d'étiage. Ces options seront comparées dans les prochaines réunions. Concernant les ZSGE, des propositions seront faites à partir des connaissances existantes sur les zones humides et les zones d'expansion de crue. Néanmoins, il faut rappeler que les inventaires existants sur les zones humides sont encore très partiels (inventaire engagé par le Conseil Général de la Haute-Garonne en cours). Le SAGE devra faire des propositions sur les sites connus, mais également proposer une méthode pour intégrer des sites qui seront identifiés dans le futur.*

*Francis LOUVETON : il est important de faire la distinction entre les ZHIEP et les ZSGE.*

*Elisabeth JEAN : certains objectifs opérationnels se présentent sous la forme de conclusions (ex. : interdire la création de plans d'eau). Il ne faut pas anticiper sur les débats.*

*Lucien SORMAIL : l'état initial a montré l'impact fort des plans d'eau sur l'hydrologie du bassin. Le choix de ne pas créer de nouvelles retenues est une option à étudier parmi d'autres.*

*Sylvain MACÉ : La rédaction des enjeux et des objectifs opérationnels a été faite sur la base de l'état initial et des observations recueillies en réunion. Le choix a été fait d'explorer le maximum de pistes, y compris certaines pouvant être difficilement réalisables. L'objectif est de faire réagir et d'ouvrir les débats sur la définition des orientations du SAGE. Comme il est dit dans le préambule du chapitre « enjeux, axes stratégiques et objectifs opérationnels », ces éléments seront amenés à évoluer.*

*Jacques DE LA ROCQUE : Ces objectifs opérationnels sont des axes de réflexion pour la suite des travaux. Cela ne préfigure pas la rédaction du PAGD et du Règlement.*

*Denise DELEUZE : La connaissance du fonctionnement des nappes phréatiques est à améliorer.*

*Annick VEZIER : Le Conseil Général de la Haute-Garonne va étendre son réseau de suivi complémentaire de la qualité des eaux souterraines. La CLE peut être force de proposition pour des sites de suivi.*

***Au terme des débats, la CLE approuve l'état des lieux à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte des observations formulées.***

### **Bilan des entretiens de l'animateur avec les membres de la CLE**

Sylvain MACÉ rappelle que ces entretiens individuels avaient pour but de recueillir les perceptions et les attentes des membres de la CLE. La CLE est l'instance de validation du SAGE, il est donc important de connaître le « paysage » des perceptions de la commission, pour faire en sorte que le SAGE réponde au mieux à celles-ci.

Lucien SORMAIL observe que les inondations arrivent en 3<sup>ème</sup> place des préoccupations. Cela montre qu'il faut sensibiliser les élus sur cette problématique. Il y a encore peu de Plans Communaux de Sauvegarde, on s'en remet beaucoup à l'Etat dans ce domaine.

Les éléments issus de cette consultation seront pris en compte dans la suite du travail sur les axes stratégiques et les objectifs opérationnels.

### **Rapport d'activité de l'année 2013**

Sylvain MACÉ présente le rapport d'activité de l'année 2013. Il remercie les membres de la CLE qui se sont impliqués dans les nombreuses réunions qui ont jalonné l'élaboration de l'état des lieux.

***Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.***

### **Calendrier des prochaines étapes de l'élaboration du SAGE**

Sylvain MACÉ présente la prochaine étape de l'élaboration du SAGE, qui consiste en l'organisation de 8 ateliers techniques, sur les problématiques majeures du bassin identifiées dans l'état des lieux.

Jean-Luc SCHARFFE et Annick VEZIER souhaitent que les participants à ces ateliers soient destinataires d'un document de travail préparatoire, suffisamment longtemps avant chaque réunion pour faciliter les travaux.

Lucien SORMAIL pose la question de la présence des représentants élus des collectivités de la CLE à ces réunions, en cas de non réélection lors des municipales.

Elisabeth JEAN indique que les élus n'ayant pas été reconduits à l'issue des élections pourront participer à l'élaboration du SAGE à titre de personnes qualifiées ou d'experts..

### **Questions diverses**

Lucien SORMAIL évoque les débats intervenus lors du Bureau de la CLE du 21 janvier 2014, au cours desquels il avait proposé que l'on teste un soutien d'étiage renforcé de l'Hers à partir de la Ganguise, pour évaluer son effet sur la qualité des eaux. La mobilisation de 2 hm<sup>3</sup> supplémentaire permettrait d'augmenter le débit de 200 l/s sur 4 mois ou de 400 l/s sur 2 mois, soit +25 à +50 % du DOE actuel (0,8 m<sup>3</sup>/s à Toulouse). C'est une piste à explorer si l'on veut atteindre le bon état des eaux sur l'Hers, car l'augmentation des rejets lié à la croissance urbaine sur l'Hers aval rend impossible cet objectif si l'on n'agit que sur l'épuration des eaux. Il ne s'agit pas de faire de la dilution mais de répondre à une situation très difficile sur l'Hers, où l'on a les rejets de 20 000 habitants résiduels dans 1 m<sup>3</sup>/s. Cette opération serait à tester sur plusieurs années, avec un suivi de la qualité des eaux. Il faudrait réaliser un premier test en 2014, sans engagement financier et avec un suivi de la qualité assuré par une coordination des maîtres d'ouvrages intervenant dans ce domaine.

Gilbert HEBRARD rappelle que le soutien d'étiage a un coût, qui est assumé par le Conseil Général de la Haute-Garonne. Les budgets de l'année 2014 étant déjà fixés, il apparaît difficile d'engager une telle opération dès cette année. En tant que Président de la CLE, il peut solliciter le SMEA31 sur ce sujet.

Philippe PETIT indique que le SMEA31 n'est pas opposé à cette démarche. Après la réception du courrier adressé par le Président de la CLE, il faudra prévoir une réunion technique avec les partenaires concernés.

Annick VEZIER souligne qu'il faut identifier les sources de pollutions et évaluer les marges de manœuvre pour améliorer encore l'assainissement. Les investissements à réaliser dans ce domaine seront à comparer avec le coût d'un soutien d'étiage renforcé.

Jacques DE LA ROQUE indique que ces études spécifiques pourraient s'inscrire dans une orientation du SAGE.

Au terme des débats, Gilbert HEBRARD remercie les participants et clôt la réunion.